

SEANCE
1er Février 2023

OBJET :
Maison BASILI :
Conventionnement
Allocation Pour le
Logement (APL) avec
la Direction
Départementale de
l'Emploi du Travail et
des Solidarités
(DDETS)

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-02-03

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 20

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Rose Marie RUBIRA GEOFFRAI représentée par Alain MAGGI
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Marion PAPADOPOULOS représentée Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée Guy MOUREAU
Aurélié PALMIER-NOUGIER représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Régis PHALY
Denis DUCHENE représenté par Jean Philippe TESTUD
Patrick MOUTTE représenté par Line PIGHINI

Absent : 1

Jennifer MACIA

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022-12-01 du 1^{er} décembre 2022 a été fixé le montant des loyers des 4 logements « habitat inclusif » de la Maison Basili.

Compte tenu de l'avancement des travaux, les logements pourront être mis en location le 1^{er} avril.

Afin que les locataires résidants puissent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement, il convient de conventionner avec la Direction Départementale de l'Emploi et du Travail et des Solidarités (DDETS).

Après avoir pris connaissance du projet de convention,

Après avoir ouï l'exposé,

Et en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention APL avec la Direction Départementale de l'Emploi et du Travail et des Solidarités afin que les locataires de la « Maison Basili » puissent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement

Fait et délibéré

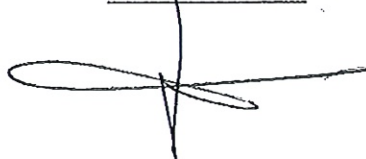
Les jours mois et an ci-dessus

ont signé

Pour copie conforme

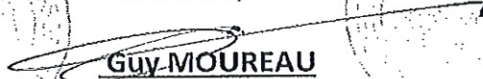
La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 10/02/2023

Après dépôt en Préfecture le : 07/02/2023

Après publication ou notification le : 10/02/2023

P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication